



Conseil de sécurité

Quarante-neuvième année

3465^e séance

Mercredi 23 novembre 1994, à 15 h 30

New York

Provisoire

<i>Présidente :</i>	Mme Albright	(États-Unis d'Amérique)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. Cárdenas
	Brésil	M. Valle
	Chine	M. Li Zhaoxing
	Djibouti	M. Olhaye
	Espagne	M. Yáñez-Barnuevo
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Mérimée
	Nigéria	M. Gambari
	Nouvelle-Zélande	M. Keating
	Oman	M. Al-Sameen
	Pakistan	M. Niaz
	République tchèque	M. Rovensky
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir David Hannay
	Rwanda	M. Bakuramutsa

Ordre du jour

Amérique centrale : efforts de paix

Rapports du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador
(S/1994/1212 et Add.1)

La séance est ouverte à 16 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Amérique centrale : efforts de paix

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (S/1994/1212 et Add.1)

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant d'El Salvador une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer à la discussion sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation de la Présidente, M. Castaneda-Cornejo (El Salvador) prend place à la table du Conseil.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador, documents S/1994/1212 et S/1994/1212/Add.1.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1994/1332, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par la Colombie, le Mexique, l'Espagne, le Venezuela et les États-Unis d'Amérique.

Je voudrais attirer l'attention des membres du Conseil sur les autres documents suivants : S/1994/989 et S/1994/1144, lettres datées respectivement du 11 août 1994 et du 6 octobre 1994 adressées au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Le premier orateur est le représentant d'El Salvador, à qui je donne la parole.

M. Castaneda-Cornejo (El Salvador) (*interprétation de l'espagnol*) : Madame la Présidente, nous sommes heureux de vous adresser nos sincères félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pendant ce mois-ci. Vos qualités intellectuelles et vos talents diplomatiques étaient garantis du fait que vous sauriez diriger avec compétence les travaux du Conseil.

Nous voudrions d'abord vous remercier de l'occasion qui nous est offerte de livrer aux membres du Conseil quelques réflexions et idées concernant le processus de paix en Amérique centrale, en particulier en El Salvador. Nous savons gré également à l'Organisation des Nations Unies de sa participation inestimable à la réalisation de cet objectif tant souhaité, surtout quand le Conseil se prépare à prendre une des dernières décisions sur un mécanisme qui a été d'une extrême importance dans la vérification de ce processus. La Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL) a été créée pour observer et vérifier la mise en oeuvre de tous les accords politiques entre le Gouvernement salvadorien et le FMLN, et son mandat ne sera achevé qu'une fois que sera rétablie la pleine démocratisation politique, économique, sociale et institutionnelle du pays.

En faisant cette déclaration, nous sollicitons la compréhension et la patience des membres du Conseil de sécurité si nous parlons plus longuement que d'habitude. Nous le faisons parce nous sommes convaincus que la question revêt une importance historique profonde, non seulement pour El Salvador, mais également pour l'Amérique centrale et l'Organisation des Nations Unies. Voilà pourquoi elle doit être examinée, de façon exhaustive, et, en tant que protagonistes, nous avons la responsabilité de veiller à ce qu'il en soit ainsi.

S'agissant de l'avenir du processus de paix en El Salvador, de la consolidation de la démocratie, de la réconciliation et du développement national à dimension humaine, il faut rappeler le passé et tenir compte des réalités actuelles en ce qui concerne nos ressources, nos capacités et nos limitations, pour réaliser nos projets et objectifs tant au niveau national qu'aux niveaux régional et international. La crise politique, économique et sociale en El Salvador n'est guère différente de celle qu'ont connue d'autres pays en développement, quand nous l'analysons d'un point de vue comparativement proportionnel, mais il

faut tenir compte des caractéristiques de la situation selon le lieu et le moment historique de la crise.

Pour comprendre l'ampleur de la crise qu'a connue El Salvador, il est indispensable de se tourner vers le passé. La crise ne découlait pas du néant, mais d'anciens et de profonds déséquilibres sociaux, politiques, économiques et culturels. Une des caractéristiques négatives de la vie nationale a été la limitation de débouchés et de mécanismes propres à favoriser le pluralisme idéologique et le respect de la coexistence de partis politiques, ce qui a entravé la mise en valeur intégrale du système démocratique. Le système n'a alors répondu ni économiquement ni politiquement aux besoins et demandes pour améliorer les conditions sociales : santé, éducation, logement, emploi, marginalité, extrême pauvreté, protection des droits de l'homme, interdiction des activités politiques, etc. Ces conditions n'ayant pas été satisfaites, elles sont devenues les causes sous-jacentes et structurelles de la crise et elles ont suscité peu à peu l'insatisfaction et l'instabilité qui ont provoqué une profonde crise politique, économique et sociale en El Salvador, crise qui a atteint son paroxysme à la fin des années 70.

C'est exactement le 15 octobre 1979 qu'a eu lieu le coup d'État qui, au départ, devait corriger les erreurs du passé. Au lieu de cela, nous avons connu une rupture institutionnelle, qui a entraîné une lutte entre les forces pour le changement et celles pour le maintien du statu quo par les armes. Malheureusement, cette situation s'est transformée en un conflit armé qui a duré plus de 10 ans. Il faut reconnaître également que, malgré la violence généralisée dans le pays, un projet de développement a été amorcé qui a permis de mieux comprendre la profondeur de la crise, ainsi que ses causes et ses effets sur la société salvadorienne, ce qui a conduit à la création d'instances politiques de dialogue et de négociation entre les forces belligérantes.

De 1979 à 1992, El Salvador a connu un conflit civil armé qui a été internationalisé par des éléments étrangers, ce qui a modifié ses ramifications et dimensions, compte tenu des liens étroits entre les pays d'Amérique centrale. Voilà pourquoi nous devons analyser la crise non seulement d'un point de vue national, mais également dans le contexte plus large de la crise en Amérique centrale.

Au niveau régional, les relations difficiles et complexes entre les pays d'Amérique centrale ont été entravées par la révolution sandiniste, ses liens étroits avec les pays socialistes et sa volonté de créer au Nicaragua un système idéologique, politique et économique différent des autres sociétés d'Amérique centrale, ainsi que par l'appui

que le mouvement sandiniste a prêté aux mouvements révolutionnaires dans les autres pays d'Amérique centrale.

À l'extérieur de la région, la crise en Amérique centrale et en El Salvador cessait d'être nationale et régionale pour devenir un nouveau théâtre d'opérations de la guerre froide. Cela a été d'autant plus vrai lorsque des intérêts externes se sont mêlés à la situation et ont transformé l'Amérique en un objet de lutte pour la suprématie entre les blocs de pouvoir, au niveau international, pour maintenir et élargir leurs zones respectives d'influence, en faisant fi de la détérioration de la situation économique, ainsi que des sacrifices, des souffrances et des aspirations des nations d'Amérique centrale.

L'aggravation du conflit armé en El Salvador et l'accroissement des tensions entre les gouvernements, qui ont exacerbé l'instabilité régionale, ont placé l'Amérique centrale au premier rang des questions internationales. Cela a gravement préoccupé la communauté mondiale, qui craignait un conflit généralisé susceptible de mettre en péril la paix et la sécurité internationales. Des initiatives ont dû être prises et des efforts déployés, sur les plans interne et externe, pour mettre fin, par le dialogue et la négociation, aux conflits dans la région.

Les premières mesures adoptées en faveur de la paix ont été prises par les Gouvernements du Nicaragua et d'El Salvador entre 1980 et 1987, ainsi que dans le cadre des efforts entamés en 1983 par le Groupe de Contadora, complétés par la suite par le Groupe d'appui, lesquels ont estimé que la seule façon d'instaurer une paix ferme et durable dans la région était de s'attaquer aux causes profondes du conflit, approche qui s'est concrétisée dans l'initiative connue sous le nom de «Projet d'accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale» du 6 juin 1986.

Ces efforts, qui méritent notre reconnaissance, ont conduit à ce qui devait devenir l'accord-cadre établi entre les gouvernements centraméricains pour la recherche de la paix et appelé «Processus à suivre pour instaurer une paix stable et durable en Amérique centrale», plus connu sous le nom d'«Accord d'Esquipulas II», et adopté au Guatemala le 7 août 1987. Aux termes de cet Accord, les Présidents centraméricains se sont engagés à assumer leurs responsabilités dans la recherche de la paix et la cessation des combats, comme cela avait été reconnu dans le Communiqué final de la réunion des ministres des affaires étrangères d'Amérique centrale et du Groupe de Contadora tenue le 1er août 1987, dans lequel ils ont réaffirmé qu'il incom-

baît au premier chef aux Centraméricains de rechercher et de trouver ces solutions.

Ils ont également réaffirmé que les engagements existants devaient être remplis pour atteindre les objectifs proposés et entamer un processus de réconciliation et de reconstruction nationale, en tant que condition préalable pour promouvoir la démocratisation et le développement dans un climat de respect total des droits de l'homme et des libertés fondamentales, conformément aux aspirations des peuples d'Amérique centrale.

Il a été convenu que le respect de ces engagements serait sujet à vérification par des mécanismes nationaux et internationaux, grâce à la participation individuelle ou conjointe de l'Organisation des États américains (OEA) et de l'Organisation des Nations Unies.

En ouvrant de nouveaux horizons politiques, Esquipulas II a suscité de nouveaux espoirs de paix et marqué une nouvelle phase dans les relations entre les États d'Amérique centrale en passant de l'affrontement à la coopération intrarégionale, ce qui a permis de relancer et revitaliser le processus de paix en Amérique centrale en établissant, d'une part, les obligations et les responsabilités des gouvernements, en particulier dans les pays en proie à de graves conflits politiques, militaires et sociaux, dans lesquels de profondes divisions s'étaient produites au sein de la société et où les déclarations et la propagande pacifiste devaient se traduire par la mise en oeuvre des accords conclus en tant qu'expression fidèle de la volonté politique de parvenir à la paix, à la démocratie et au développement de tout le pays; et, d'autre part, en demandant la solidarité et l'appui de la communauté internationale, en particulier pour que les gouvernements d'Amérique centrale et les gouvernements extérieurs à celle-ci mais ayant des intérêts dans la région prennent des engagements et assument des responsabilités afin de respecter les principes d'autodétermination et de non-ingérence, en évitant d'introduire des facteurs exogènes qui, au lieu de contribuer à la paix, auraient favorisé l'affrontement et la guerre, notamment l'utilisation de leur territoire pour attaquer d'autres États et la cessation de l'appui aux forces irrégulières.

Le respect immédiat, inconditionnel et unilatéral des engagements contractés aux termes de l'Accord d'Esquipulas II a été réclamé par les Présidents centraméricains dans la Déclaration conjointe publiée à Alejuela, au Costa Rica en janvier 1988, et à nouveau lors des Sommets tenus à Costa del Sol, en El Salvador, Tela, au Honduras, et San Isidro Coronado, au Costa Rica en février, août et décembre 1989 respectivement. Au cours de ces réunions, il a été

notamment convenu de demander à ce que l'Organisation des Nations Unies joue un rôle plus actif ainsi que le renforcement de ses mécanismes de participation dans le processus de paix en Amérique centrale, afin de promouvoir l'exécution des engagements contractés.

Avec ces manifestations de volonté souveraine et la conviction des pays d'Amérique centrale que le moyen le plus approprié pour parvenir à la paix est le règlement pacifique des différends, l'Organisation des Nations Unies, en participant à la recherche d'un règlement des conflits internes dans des États souverains, a inauguré une phase historique en Amérique centrale. Par sa résolution 644 (1989) du 7 novembre 1989, le Conseil de sécurité a autorisé la création du Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale (ONUCA), qui avait pour mandat de vérifier la cessation de l'aide aux forces irrégulières et la non-utilisation du territoire d'un État pour attaquer un autre État et de créer à cette fin des centres de vérification dans les zones critiques de la région. Par la suite, ce mandat a été élargi à la participation à la démobilisation de la résistance nicaraguayenne, la supervision du cessez-le-feu et la séparation des forces au Nicaragua.

Dans ce contexte, il est important de souligner que la création de la Mission d'observation des Nations Unies chargée de la vérification du processus électoral au Nicaragua (ONUEN), en août 1989, a fait que, pour la première fois, les fonctions de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine électoral n'étaient pas limitées à des cas coloniaux; il faut souligner la création de la Commission internationale d'appui et de vérification (CIAV) en tant que mécanisme établi conjointement par l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains, laquelle a été chargée de la démobilisation, du rapatriement ou de la réinsertion de la résistance nicaraguayenne, opération qui a permis de renforcer les liens entre les deux organisations, non seulement dans des domaines relevant directement de leur mandat, mais également en matière de contrôle électoral.

Il importe de mentionner ces mécanismes car leur mise en marche a contribué à réduire les tensions entre les gouvernements centraméricains et à créer un meilleur climat de confiance entre les pays, ce qui, logiquement, devrait favoriser la création de conditions favorables à la paix, du fait de l'action dissuasive et préventive de l'opération.

En El Salvador, en exécution de l'Accord d'Esquipulas II et en réaffirmant la volonté politique de rechercher la paix par des moyens politiques, par le dialogue et la négociation, le gouvernement a pris des mesures pour

commencer à mettre en oeuvre les engagements contractés, notamment par la création de la Commission nationale de réconciliation et la présentation d'une proposition visant à tenir le troisième dialogue entre le gouvernement, le FDR et le FMLN, dialogue qui a eu lieu à San Salvador le 6 octobre 1987 et dont les résultats ont été limités mais importants, puisque les deux parties sont convenues de lutter pour la paix, de donner la priorité au dialogue et d'appuyer l'Accord d'Esquipulas II; elles ont également convenu de créer des commissions chargées de rechercher et d'élaborer des accords pour mettre fin au conflit armé et démocratiser le pays.

Malheureusement, les conditions internes et externes qui existaient entre 1987 et 1989 n'étaient pas les meilleures pour faire avancer le processus de paix. La polarisation de la société, l'augmentation des attaques armées et de nouveaux actes de violence en El Salvador, de même que la solidarité et l'appui externe accordé aux forces irrégulières, ont eu un effet négatif sur les efforts déployés pour mettre rapidement fin au conflit armé.

C'est dans ce contexte que le processus de dialogue a essayé de se poursuivre au début du mandat du Président Alfredo Cristiani, qui, en prenant ses fonctions, le 1er juin 1989, a exprimé sa ferme volonté et son engagement de mettre fin au conflit armé par des moyens pacifiques et démocratiques, proposant de maintenir un dialogue permanent, continu et de fond, ce à quoi on doit les résultats obtenus lors des réunions entre le Gouvernement et le FMLN qui ont eu lieu au Mexique, en septembre de cette année et qui ont ouvert des perspectives favorables du fait qu'un accord a été conclu en vue d'instituer un dialogue permanent, dont le but est de trouver le plus rapidement possible une solution au conflit par la voie politique. Malheureusement, ce processus s'est de nouveau enlisé.

Face à cette situation, au début de 1989, à l'initiative du Gouvernement d'El Salvador, il y a eu un rapprochement avec les Nations Unies pour demander l'aide du Secrétaire général afin de relancer le processus de négociation, conformément à l'Accord sur un dialogue permanent, qui a permis de procéder à des consultations séparément avec des représentants du FMLN. Sur cette base et sur demande des Présidents de l'Amérique centrale, lors de la réunion au sommet de San Isidro Coronado, au Costa Rica, en décembre 1989, et dans le cadre de la mission de bons offices établie par la résolution 637 (1989) du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a tenu des consultations avec le Gouvernement d'El Salvador et le FMLN pour déterminer le cadre permettant de relancer le processus de paix, qui a été

officiellement repris dans l'Accord de Genève du 4 avril 1990.

Depuis ce moment, le processus de paix en El Salvador est entré dans une nouvelle étape, au cours de laquelle l'Organisation des Nations Unies ne serait plus simplement un témoin mais aussi un acteur direct, élargissant ainsi sa présence et renforçant sa contribution à la solution des conflits en Amérique centrale, pour la paix et la démocratie. Cette étape, devant se dérouler sous les auspices du Secrétaire général, devait donner au processus de ratification un caractère irréversible, car elle mettait ainsi à l'épreuve la volonté politique et la crédibilité des parties au conflit, en particulier en leur donnant la sécurité d'agir avec sérieux et bonne foi dans la recherche de la paix par la voie de la négociation, en respectant les engagements contractés et en n'abandonnant pas le processus. Mais cela entraînait également une plus grande responsabilité pour l'Organisation, en donnant au Secrétaire général une fonction de bons offices et en lui recommandant de faire tous les efforts possibles pour aider à mettre fin au conflit armé.

Il convient de souligner que cette étape a été favorisée, sur le plan interne, par l'expression de la volonté du peuple salvadorien par le truchement de la majorité de ses forces politiques qui étaient lassés de la guerre, et par le fait que le conflit armé se trouvait dans une impasse, aucune partie n'arrivant à prendre l'avantage, mais surtout grâce au Gouvernement d'El Salvador et au FMLN, qui étaient convaincus que la lutte armée ne mènerait pas à la solution des problèmes nationaux graves et qu'au contraire cela ne ferait que les aggraver. Et sur le plan international, cette étape a été favorisée par la fin de la guerre froide et ses conséquences en Amérique centrale.

L'instauration d'un gouvernement démocratique au Nicaragua, l'effondrement de l'Union soviétique et du bloc socialiste en général, ainsi que le processus de démocratisation mondiale et l'appui continu de la communauté internationale à la paix ont été des facteurs qui ont rendu viable le processus de négociation.

Dès avril 1990 et, jusqu'au 31 décembre 1991, il y a eu des négociations ardues, complexes et progressives qui ont mené à l'Acte de New York I, mettant fin formellement au conflit armé, tragédie qui avait causé d'innombrables souffrances et de sacrifices pour le peuple salvadorien, dont la perte de 75 000 vies humaines, et l'existence de plus d'un million de réfugiés et de personnes déplacées, avec comme conséquence d'énormes destructions matérielles.

Étant donné la complexité de la crise en El Salvador, son règlement, qui non seulement signifiait mettre fin au conflit armé mais encore adopter les changements nécessaires pour donner un élan à la démocratisation du pays, garantir le respect strict des droits de l'homme et réunifier la société salvadorienne, a impliqué d'énormes efforts, tant de la part du Secrétaire général que de son Représentant spécial, pour assouplir les positions des parties et pour surmonter les contradictions et les situations critiques qui avaient mis en danger le processus, afin de parvenir à des accords et les ratifier, conformément au calendrier du processus de négociations adopté à Caracas, au Venezuela, le 21 mai 1990.

Les résultats des négociations, contenus dans les Accords de San José de juillet 1990, de Mexico d'avril 1991, de New York de septembre et décembre 1991 et de janvier 1992, et de Chapultepec de janvier 1992, outre le fait qu'ils ont mis fin à la guerre et ont démobilisé les insurgés, ont constitué un cadre plus ample et multidisciplinaire qui comprenait : des dispositions sur le respect et la garantie des droits de l'homme et des réformes constitutionnelles liées à la force armée, aux systèmes judiciaire, électoral et aux droits de l'homme; la création de la Commission de la vérité pour enquêter sur les faits de violence graves qui s'étaient produits depuis 1980; la création du mécanisme national de vérification des Accords, intitulé «Commission nationale pour la consolidation de la paix»; un processus d'épuration de la force armée sur la base d'enquêtes sur tous ses membres par une Commission ad hoc; la réduction et l'élimination de l'impunité; la suppression des corps de sécurité, doctrine et système éducatif de la force armée; la création de la nouvelle police nationale civile; l'interdiction de groupes illégaux; la participation politique institutionnelle du FMLN; et les mesures pour un nouvel ordre économique et social plus juste et équitable.

L'application de cet ensemble d'accords, notamment après la signature de la paix à Chapultepec, a été le pilier sur lequel reposaient les aspirations du peuple salvadorien pour surmonter les déséquilibres économiques et sociaux qui ont prévalu tout au long de son histoire et parvenir à la transparence dans le processus politique et la réconciliation de la société susceptible de mener à une paix sociale permanente.

Conformément à la décision souveraine du Gouvernement salvadorien et avec la volonté politique du Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional, la participation des Nations Unies ne s'est pas limitée seulement à contribuer au succès du processus de négociation et à la

conclusion des accords partiels, ainsi qu'à l'ensemble des engagements politiques énoncés dans l'Accord de Chapultepec, mais ses obligations et responsabilités comprenaient également la fonction délicate de la vérification internationale, sur le terrain, du respect des engagements contractés entre les parties, après la fin de l'affrontement armé, qui avait déjà été établie non seulement dans les Accords d'Esquipulas II, mais aussi dans les Accords de Genève, de Caracas et San José sur les droits de l'homme.

À la demande du Gouvernement d'El Salvador et du FMLN, et après l'envoi d'une mission préliminaire en El Salvador et d'un rapport favorable du Secrétaire général, le Conseil de sécurité a décidé, avant la cessation des hostilités, de la création d'un mécanisme intégral de surveillance du respect par les parties des accords qui ont progressivement résulté des négociations. Dans ce but, par la résolution 693 (1991) du 20 mai 1991, on a créé la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL), qui avait à l'origine un mandat limité à la vérification active du respect de l'accord sur le respect et la garantie des droits de l'homme (Division des droits de l'homme), et dont le mandat a ensuite été élargi, le 14 janvier 1992, par la résolution 729 (1992), qui créait la Division des observateurs militaires chargée de vérifier la cessation de l'affrontement armé et divers accords relatifs à la force armée, et la Division des observateurs de police chargée de coopérer au maintien de l'ordre public.

En conséquence, depuis le 26 juillet 1990 jusqu'à ce jour, l'ONUSAL a accompli un travail extraordinaire et digne d'éloges, l'opinion générale étant qu'elle est l'une des opérations de maintien de la paix les plus réussies que l'Organisation des Nations Unies ait déployées.

Dans ce sens, nous partageons les avis du Secrétaire général figurant dans son dernier rapport S/1994/1212, du 31 octobre 1994, sur la vérification du respect des Accords en El Salvador, selon lesquels:

«L'ONU a joué un rôle central dans la négociation des accords de paix à toutes les étapes jusqu'à leur signature et elle a supervisé une opération multidimensionnelle de maintien de la paix et de renforcement de la paix. Elle reste engagée dans le processus de transition entre maintien de la paix et renforcement de la paix après les conflits.» (S/1994/1212, par. 28)

«Une fois qu'il aura été mené à bien, le processus de paix en El Salvador sera une réalisation remarquable. Toutefois, certains engagements clefs n'ont pas

encore été pleinement exécutés, encore que l'on compte que cela pourra être fait dans un délai raisonnable.» (*Ibid.*, par. 29).

En fait, le processus de paix en El Salvador se poursuit avec succès, mais il n'est pas encore achevé. Les récentes élections libres et démocratiques tenues en mars et en avril de cette année constituent un pas en avant significatif, mais la réussite complète de ce processus ne pourra avoir lieu qu'une fois que tous les accords en suspens auront été pleinement appliqués. Le respect intégral de ces accords et la promotion d'une culture de la paix en El Salvador sont des engagements fermes réaffirmés par le Président Armando Calderón Sol.

Nous apprécions vivement les efforts du Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, et de son prédécesseur M. Javier Pérez de Cuéllar, ainsi que de leurs Représentants spéciaux; ceux déployés par les pays amis qui ont constamment soutenu le processus : le Mexique, la Colombie, le Venezuela, l'Espagne et les États-Unis; l'attention constante que les membres du Conseil de sécurité ont accordée et continuent d'accorder aux développements en El Salvador, et ce, en adoptant des mesures de promotion du processus de paix; l'assistance des organisations du système des Nations Unies, en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation mondiale de la santé, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et les institutions spécialisées; et d'une façon générale, le soutien de la communauté internationale, qui a exprimé sa solidarité avec les aspirations du peuple d'El Salvador. À tous, nous tenons à dire encore une fois notre gratitude et notre reconnaissance pour leur contribution aux succès et au progrès que nous avons obtenus jusqu'ici. En même temps, nous restons convaincus que nous continuerons de bénéficier de la coopération et de la solidarité généreuses de la communauté internationale, qui demeurent essentielles et nécessaires à nos efforts pour réaliser la transition du maintien de la paix à la consolidation de la paix après le conflit en El Salvador.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant d'El Salvador pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objections, je vais mettre le projet de résolution aux voix.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Yáñez-Barnuevo (Espagne) (*interprétation de l'espagnol*) : Le 16 janvier 1992, le Gouvernement d'El Salvador et le Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional (FMLN) ont souscrit aux Accords de paix de Chapultepec, mettant fin à une décennie de guerre civile qui a déchiré le pays et causé un grand nombre de pertes en vies humaines et de destructions matérielles, comme vient de nous le rappeler le représentant d'El Salvador, l'Ambassadeur Castaneda.

Six mois auparavant, le 20 mai 1991, le Conseil de sécurité avait décidé de créer une Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL) pour vérifier tous les accords conclus entre les parties dans le cadre du processus de paix commencé sous les auspices des Nations Unies. À cette époque, le mandat initial de l'ONUSAL comprenait la vérification du respect des Accords de San José sur les droits de l'homme, le seul accord ayant été conclu à cette date. Plus tard, le 14 janvier 1992, deux jours avant la signature des Accords de Chapultepec, le Conseil décida d'élargir le mandat de l'ONUSAL pour y inclure la vérification des accords supposés être signés à Mexico.

Durant plus de trois ans de présence de l'ONUSAL en El Salvador, ce pays a assez largement surmonté les antagonismes politiques et sociaux ayant mené au conflit armé. Au printemps dernier, sous la supervision de l'ONUSAL et de nombreux observateurs internationaux, des élections eurent lieu, élections que le Conseil a estimées régulières en termes de liberté et de sécurité. Ces élections ont confirmé la participation du FMLN dans le processus de paix démocratique et permis au peuple d'El Salvador d'accéder sans exception aux institutions.

Nous devons donc considérer que la mission de l'ONUSAL a été un succès remarquable pour la communauté internationale dans son ensemble, et en particulier pour les Nations Unies. Mais cela représente surtout une victoire pour le peuple d'El Salvador. Je voudrais ici rendre hommage à tous ceux qui ont permis à ces résultats de se concrétiser, en particulier le Président Cristiani, les dirigeants du FMLN, les dirigeants d'autres forces politiques et sociales, ainsi que les Secrétaires généraux successifs des Nations Unies, M. Pérez de Cuéllar et M. Boutros Boutros-Ghali, et leurs Représentants spéciaux en El Salvador, M. Riza, M. Ramírez Ocampo et M. Ter Horst, ainsi que les membres de l'ONUSAL.

Les signes positifs qui ont émergé de ce processus ne peuvent nous empêcher d'évoquer les problèmes et retards apparus et toujours présents en ce qui concerne l'application des Accords de paix. Nous sommes en particulier toujours inquiets face aux questions en suspens liées à la sécurité publique, aux programmes fonciers, aux programmes de réintégration des combattants, à l'application intégrale des recommandations de la Commission de la vérité, ainsi que celles relatives à la réforme judiciaire et électorale, questions évoquées par le Secrétaire général dans son rapport du 31 octobre dernier (S/1994/1212).

Un autre facteur de vive préoccupation pour ma délégation est le recours persistant à la violence à des fins politiques et autres, et en particulier les activités de groupes armés illégaux. À cet effet, nous estimons qu'il est extrêmement important que les institutions salvadoriennes tiennent compte des observations et recommandations du Groupe mixte chargé d'enquêter sur les groupes armés irréguliers d'inspiration politique, telles qu'elles figurent dans le rapport en date du 28 juillet 1994. À cet égard, je souhaite souligner l'assistance accordée par de nombreux gouvernements, y compris le Gouvernement espagnol, aux enquêtes et activités réalisées par le Groupe mixte.

Toutefois, nous devons souligner le fait que dans l'ensemble, des éléments significatifs incitant à l'optimisme apparaissent dans l'attitude de l'Administration salvadorienne, avec à sa tête le Président Calderón Sol, ainsi que de la part du FMLN et de la grande majorité des secteurs sociaux et politiques en El Salvador.

Je voudrais rappeler à ce sujet l'engagement continu du Président Calderón Sol à l'égard des Accords de paix et la Déclaration conjointe du Gouvernement et du FMLN du 4 octobre dernier confirmant l'engagement conclu par les deux parties à l'égard des Accords et demandant une présence continue des Nations Unies pour leur vérification.

Il existe des signes positifs indiquant que ces problèmes seront réglés, même si certains d'entre eux, tels que ceux relatifs aux programmes de réintégration ou de réforme du système judiciaire, puissent ne pas être totalement réglés dans les tout prochains mois.

Nous pensons, à l'instar du Secrétaire général, que nous devons maintenir l'ONUSAL jusqu'au 30 avril 1995, même en opérant une réduction sensible de la force, à condition que cette réduction ne porte pas atteinte à l'exercice effectif de ses responsabilités. D'ici là, nous espérons que la question décisive du déploiement total de la Police

nationale civile aura été réglée, ainsi que la démobilisation parallèle de l'ancienne Police nationale.

Ainsi, le noyau principal des activités de vérification de l'ONUSAL pourrait être considéré comme achevé. Il y a d'autres éléments des Accords de paix, dont certains sont très sensibles, en particulier les programmes de réintégration des anciens combattants et les recommandations de la Commission de la vérité, qui sont également déterminants pour la consolidation de la paix en El Salvador, bien que leur application intégrale puisse exiger plus de temps.

À cet égard, comme le Secrétaire général, nous estimons qu'il est essentiel que l'ONU honore ses obligations vis-à-vis du peuple salvadorien afin de vérifier la pleine application des Accords de paix. La fin prochaine de l'ONUSAL ne doit pas signifier que l'ONU mettra fin aux efforts qu'elle déploie en El Salvador ni qu'elle a l'intention de se désengager de ces accords, et nous venons d'entendre de la bouche même du représentant du Gouvernement salvadorien à l'ONU que son pays est de cet avis.

Dans ce contexte, le projet de résolution, présenté par les pays qui constituent le Groupe des amis du Secrétaire général pour El Salvador conjointement avec les États-Unis, décide de proroger le mandat de l'ONUSAL pour une période se terminant le 30 avril 1995. Il souligne également l'intention du Secrétaire général d'examiner comment l'ONU pourra achever son travail de vérification des Accords de paix qui ne s'arrêtera pas avec l'ONUSAL, mais s'étendra à la période qui suivra son retrait.

Le prochain rapport du Secrétaire général, qui devra être présenté d'ici le 31 mars 1995, devrait notamment contenir une analyse devant permettre à l'ONU de poursuivre ses activités de vérification des Accords de paix. Il conviendra alors d'examiner de très près, dans le contexte de la situation en El Salvador, les modalités appropriées pour assurer une présence de l'ONU en El Salvador après le retrait de l'ONUSAL.

Dès le début, l'Espagne a offert son plein appui au processus de paix en El Salvador : d'une part, par sa participation au Groupe des amis du Secrétaire général afin de faciliter la négociation et le rapprochement politique des parties; d'autre part, par sa contribution en personnel de police, militaire et civil à l'ONUSAL, qui a toujours été quantitativement et qualitativement importante. Cela témoigne de l'attachement de l'Espagne au processus de paix en El Salvador. Cet attachement a précédé la création

de l'ONUSAL, et nous pouvons assurer tous les Salvadoriens qu'il se poursuivra au-delà de la durée de son mandat.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/1994/1332.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Brésil, Chine, République tchèque, Djibouti, France, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Oman, Pakistan, Fédération de Russie, Rwanda, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution a été adopté à l'unanimité en tant que résolution 961 (1994).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Cárdenas (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : Ma délégation tient à exprimer sa reconnaissance au Secrétaire général pour ses rapports détaillés sur la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL) et au Groupe mixte chargé d'enquêter sur les groupes armés irréguliers d'inspiration politique. Nous le remercions de tous les efforts qu'il a accomplis et nous remercions tous les hommes et toutes les femmes des Nations Unies qui, jusqu'à ce jour, ont déployé des efforts dans le cadre du processus de paix en El Salvador.

Le rapport consacré à la Mission contient des précisions sur l'exécution de son mandat, la proposition de son retrait progressif et les modalités de l'octroi d'une assistance une fois que l'ONUSAL aura été démantelée. D'une façon générale, nous souscrivons aux observations du Secrétaire général, ainsi qu'à sa proposition concrète, qui figure dans la résolution que nous venons d'adopter.

Mon pays continue, au travers de l'ONUSAL, de suivre de près l'évolution du processus de paix en El Salvador. En cette occasion, nous ne pouvons que manifester une certaine préoccupation pour les retards enregistrés dans le respect de certains engagements prévus dans le calendrier des accords en suspens. Les retards enregistrés dans le déploiement de la Police nationale civile, les programmes de transfert des terres, la réinsertion des anciens combattants et l'application complète et sans équivoque des

recommandations de la Commission de la vérité sont autant de domaines où des progrès doivent être faits afin d'aboutir à la pleine consolidation du processus de paix. S'il convient de préciser que les causes de certains retards enregistrés dans le respect des engagements en suspens ne sont pas directement imputables aux parties, il convient aussi de réaffirmer la nécessité de respecter les Accords de paix à la lumière des obligations découlant de la volonté politique déclarée du Gouvernement d'El Salvador et du Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional (FMLN).

Nous avons reçu et étudié avec toute l'attention voulue le rapport du Groupe mixte chargé d'enquêter sur les groupes armés irréguliers d'inspiration politique. Il convient de souligner à propos de ce rapport le bien-fondé de la recommandation visant à doter la Police nationale civile de toutes les ressources humaines et matérielles indispensables à l'accomplissement des tâches d'enquêtes criminelles afin de garantir au peuple salvadorien l'élimination du crime organisé et de la violence politique, indépendamment des liens qui pourraient exister entre ces deux fléaux. À cet égard, les engagements pris en matière de réforme du système judiciaire sont tout à fait pertinents et pleinement justifiés. Pour ma délégation, ce sont là des aspects vraiment prioritaires.

Enfin, nous tenons à souligner qu'il importe de renforcer les efforts de l'État en matière de promotion et de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales grâce à un strict contrôle des institutions responsables, conformément aux recommandations de la Commission de la vérité.

Le dernier renouvellement du mandat de l'ONUSAL ne signifie pas que l'ONU a l'intention de se désengager du processus de paix en El Salvador. Sa volonté de poursuivre l'appui de l'Organisation à la République soeur d'El Salvador reste intacte, indépendamment de la participation directe de cet organe. Le fait que le processus de paix, qui peut être qualifié de succès, a atteint un degré de maturité tel qu'il ne nécessite plus l'attention directe du Conseil de sécurité est, à tous points de vue, de bon augure. De toute manière, la résolution que nous venons d'adopter offre pour l'avenir des mécanismes de coopération et d'assistance de l'ONU avant que ne prenne fin le mandat de l'ONUSAL.

Le processus de paix salvadorien s'est déroulé de façon positive pour le peuple d'El Salvador. Nous formons le vœu que la poursuite des efforts fasse de cette étape aussi un succès.

M. Valle (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : Le Gouvernement brésilien n'a cessé de suivre de près l'évolution de la situation dans la nation soeur d'El Salvador. Nous avons pris note avec satisfaction que tant le Gouvernement que le FMLN se sont employés à contribuer au renforcement du dialogue en renonçant à des exigences particulières qui risquaient de saper l'ensemble du processus de paix. La Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL), à laquelle le Brésil a participé en fournissant des observateurs militaires et de police, a permis de réaliser des progrès dans la consolidation de la paix. Nous estimons donc qu'il est essentiel que l'ONU réaffirme son appui au processus de paix en El Salvador et sa promesse de contribuer à son succès.

À cet égard, nous souhaitons exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général, à son Représentant spécial, M. Ter Horst, et au personnel de l'ONUSAL pour les efforts qu'ils ont déployés inlassablement en faveur de la paix et de la réconciliation nationales en El Salvador.

Le tout dernier rapport présenté par le Secrétaire général sur l'ONUSAL souligne à juste titre la nécessité d'appliquer pleinement les Accords de paix. Certaines questions en suspens, telles que le plein déploiement de la Police nationale civile et l'élimination de l'ancienne Police nationale, sont particulièrement inquiétantes. Il faut rappeler que la politique de sécurité publique est un des éléments critiques et fondamentaux des Accords de paix. En outre, il ne faut pas oublier qu'il est nécessaire de veiller au progrès du transfert des terres et au processus de réintégration.

Si les retards et les difficultés rencontrés dans la mise en oeuvre des Accords de paix suscitent l'inquiétude, il ne faut pas pour autant perdre de vue que c'est l'absence d'organisation adéquate et d'appui financier qui a retardé le respect des Accords de paix.

Comme le Secrétaire général le signale dans son rapport,

«Une fois qu'il aura été mené à bien, le processus de paix en El Salvador sera une réalisation remarquable.» (*S/1994/1212, par. 29*)

C'est vrai qu'on a beaucoup progressé. En cette phase finale, il serait dommage que l'ONU se détourne du processus. Voilà pourquoi nous avons fermement appuyé la résolution 961 (1994), qui vient d'être adoptée, essentiellement parce qu'elle proroge jusqu'au 30 avril 1995 l'actuel mandat de l'ONUSAL. Quoi qu'il en soit, même après l'expiration du mandat de l'ONUSAL, nous ne devrions pas

envisager de mettre fin à toutes les activités des Nations Unies en El Salvador. De toute évidence, une aide supplémentaire est nécessaire, notamment pour appuyer les efforts de développement d'El Salvador.

Le Brésil estime qu'il faut voir dans le processus de paix en El Salvador un exemple de la contribution significative que l'ONU peut apporter aux efforts d'un peuple pour régler les problèmes susceptibles d'affecter la sécurité d'une région ou d'une sous-région. Le peuple dynamique et travailleur d'El Salvador ne mérite pas moins.

M. Li Zhaoxing (Chine) (*interprétation du chinois*) : Le déroulement du processus de paix en El Salvador prouve que la bonne foi des parties engagées dans la réconciliation et leur volonté politique d'arriver à une paix durable sont la clef du règlement des conflits. À cet égard, le Gouvernement d'El Salvador et le Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional (FMLN) ont montré l'exemple. Ils se sont engagés à maintes reprises à mettre intégralement en oeuvre les Accords de paix et, le 4 octobre dernier, ils ont publié à cette fin une déclaration conjointe. Ainsi ont-ils jeté les bases politiques des efforts que doit déployer El Salvador pour arriver à une paix durable, ce dont nous leur sommes reconnaissants.

La stabilité est une condition fondamentale du développement d'un pays. La paix, la stabilité et le développement sont les aspirations communes des peuples partout dans le monde. C'est forts de cette position fondamentale que nous n'avons cessé d'appuyer résolument le peuple salvadorien, qui n'a ménagé aucun effort pour se débarrasser du fléau de la guerre et pour rétablir la paix, et que nous n'avons cessé d'appuyer les Nations Unies, particulièrement la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL), qui, sans relâche, s'est efforcée, à la demande des deux parties en El Salvador, de vérifier la mise en oeuvre des Accords de paix, contribuant ainsi dûment au processus de paix salvadorien. C'est aussi à partir de cette position fondamentale que la délégation chinoise a voté pour la résolution du Conseil de sécurité que nous venons d'adopter pour proroger le mandat de l'ONUSAL.

Comme le dit le proverbe chinois, «L'avenir est radieux, mais le chemin qui y conduit est tortueux». De graves problèmes subsistent concernant la mise en oeuvre des Accords de paix. Je songe en particulier au fait qu'on n'a pas réussi à exécuter à temps les programmes visant le transfert des terres et la réinsertion des anciens combattants dans la société, programmes — comme le Secrétaire général le fait remarquer — qui sont déterminants pour renforcer le processus de paix. Si leur mise en oeuvre devait échouer ou

être de nouveau retardée, il en résulterait probablement de graves bouleversements qui anéantiraient tout ce qui a été accompli jusqu'ici dans le cadre du processus de paix. Nous appelons donc les parties en présence en El Salvador à traduire leur volonté politique en actes et à entreprendre immédiatement des négociations pour arriver à des solutions concrètes. La communauté internationale et les institutions des Nations Unies devraient, quant à elles, honorer les engagements qu'elles ont pris d'aider le peuple salvadorien à surmonter ses difficultés afin d'assurer le plein succès du processus de paix.

M. Ladsous (France) : C'est avec satisfaction que ma délégation a voté en faveur de cette résolution qui décide un dernier renouvellement du mandat de l'ONUSAL jusqu'au 30 avril de l'année prochaine.

Cette opération a été, à bien des égards, un modèle. Elle doit bientôt prendre fin, son mandat accompli. Nous pouvons saluer ce succès de notre Organisation : des élections démocratiques ont eu lieu et le pays est engagé désormais dans la voie de la restauration de la démocratie et de la reconstruction.

Pour autant, la satisfaction du Conseil ne peut être totale en raison des retards intervenus dans la mise en oeuvre des différents programmes et de la persistance de la violence. Nous sommes particulièrement préoccupés à cet égard par le rapport du Groupe mixte chargé d'enquêter sur les groupes armés irréguliers d'inspiration politique. Il reste cinq mois pour que les objectifs des Nations Unies soient pleinement accomplis. Ils doivent l'être dans les délais impartis. Nous appelons donc les parties à coopérer avec l'ONUSAL, à respecter les engagements pris au titre des accords de paix ainsi que les recommandations de la Commission de la vérité. La réalisation du programme de transferts des terres, la mise en place de la nouvelle police nationale civile ainsi que la réforme judiciaire sont des éléments clefs pour le bon fonctionnement des institutions et pour l'établissement d'une paix durable en El Salvador.

Cette opération doit se conclure dans de bonnes conditions également sur le plan logistique. Nous estimons indispensable, par conséquent, que les questions relatives aux modalités du retrait de l'ONUSAL, comme par exemple la dévolution des équipements, soient résolues en temps utile. Ma délégation souhaiterait disposer, en temps opportun, d'informations du Secrétariat à ce sujet.

Naturellement, la fin du mandat de l'ONUSAL à la date du 30 avril ne signifie pas que l'ONU se désintéressera d'El Salvador. Mais nous entrerons alors dans une nouvelle

phase, qui sera celle de la consolidation de la paix et au cours de laquelle il appartiendra aux institutions spécialisées des Nations Unies d'aider au relèvement du pays, et notamment au renforcement de ses institutions. Nous attendons donc avec intérêt les suggestions du Secrétaire général pour cette nouvelle période.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante des États-Unis.

Le processus de paix en El Salvador a permis de voir l'ONU sous son meilleur jour : un négociateur dynamique, un organisateur ingénieux et un pacificateur efficace. En adoptant une résolution qui, dans cinq mois, mettra fin au travail de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL), on a rendu hommage à l'oeuvre des hommes et des femmes de l'ONUSAL. Nous savons tous combien il est difficile et peu courant de célébrer l'achèvement du mandat d'une mission de maintien de la paix. Nous félicitons l'ONU de son excellent travail, qui sera bientôt achevé.

Même si le Conseil a demandé à l'ONUSAL d'achever son travail prochainement, il importe que les éléments des Accords de paix non encore exécutés le soient dès que possible, selon le calendrier arrêté en mai dernier. Mon gouvernement reste préoccupé par le fait que d'importants éléments des Accords de paix ne sont toujours pas exécutés, notamment en matière de sécurité publique et pour ce qui est des recommandations de la Commission de la vérité. Les cinq prochains mois seront importants pour consolider les progrès enregistrés jusqu'ici et pour avancer dans la mise en oeuvre des éléments non encore exécutés des Accords de paix. Nous invitons instamment toutes les parties à répondre à l'appel du Conseil et à redoubler d'efforts pour que tous les aspects des Accords de paix soient mis en oeuvre avant la fin du mois de mars 1995.

Le Conseil reconnaît qu'El Salvador a suffisamment progressé sur la voie de la paix et de la réconciliation pour continuer sans la présence d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies. Le conflit est terminé, et les instances politiques compétentes se sont attaquées aux problèmes qui étaient à son origine.

Cela ne veut pas dire pour autant que la communauté internationale élude la responsabilité qui lui incombe de veiller à l'exécution de tous les éléments des Accords de paix. Au contraire, la communauté internationale et mon gouvernement restent bien décidés à renforcer la paix et la

démocratie en El Salvador. Nous constatons simplement qu'une nouvelle étape a été franchie en El Salvador.

La résolution d'aujourd'hui indique clairement que cette dernière prorogation sera suffisante pour achever le mandat de maintien de la paix en El Salvador, qu'il sera procédé au retrait du personnel de l'ONUSAL à la fin de la période de cinq mois et que l'assistance jugée nécessaire après l'achèvement du mandat de l'ONUSAL le 30 avril 1995 sera décidée après consultations entre les institutions techniques appropriées et les États Membres.

Il est temps d'envisager ce qui suivra le maintien de la paix. Nous nous félicitons de l'intention du Secrétaire général — telle qu'exprimée dans son rapport du

31 octobre — de prévoir les mécanismes nécessaires pour que l'ONU s'acquitte de son obligation de vérifier que les Accords de paix ont été pleinement mis en oeuvre.

Pour terminer, je tiens à féliciter chaleureusement le peuple salvadorien, qui s'est efforcé, parfois en prenant de grands risques, de provoquer le changement dans son pays. Nous ne doutons pas qu'El Salvador a un avenir radieux devant lui et nous sommes convaincus que c'est grâce aux dirigeants et au peuple salvadoriens que la démocratisation et la réconciliation sont devenues une réalité dans leur pays. Nous les encourageons à poursuivre leur travail de réforme dans les mois à venir. La paix est venue en El Salvador parce qu'une nation fatiguée de lutter voulait travailler dans l'harmonie; la paix en El Salvador durera aussi longtemps qu'existera la volonté de forger un avenir commun dans un système libre et démocratique.

Je reprends maintenant mes fonctions de Présidente du Conseil.

Il n'y a pas d'autres orateurs. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de son examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

La séance est levée à 17 heures.